

Vouloir conserver la peine de mort, ce n'est pas se déclarer partisan du supplice — faites-moi la grâce de croire, monsieur le garde des sceaux, que c'est là ma profonde conviction.

S'agissant de l'exemplarité de la peine de mort, que vous mettez en doute, vous n'êtes pas parvenu à me convaincre et je crois pouvoir prouver le contraire de votre thèse.

Vous avez déclaré que les condamnés à mort constituaient, en quelque sorte, une classe particulière d'individus dégradés et que les pires criminels, c'est-à-dire les corrupteurs de la jeunesse, les trafiquants les plus honteux, eux, ne périssent pas sur les échafauds. C'est sans doute parce que la loi ne le permet pas. Mais c'est aussi parce que la loi qu'ils imposent au « milieu » auquel ils appartiennent est la loi du silence. Comment l'imposent-ils ? Par la peur de la mort dont sont menacés les complices qui ne sont que leurs agents et qui, le plus souvent, ne sont jamais découverts car vous savez comme moi que le nombre des crimes impunis est aussi grand, sinon plus, que celui des crimes punis. Oui, c'est la peur de la mort qui dissuade les complices de parler, et je crois pouvoir dire que la peur de la mort est l'un des moteurs essentiels du raisonnement humain.

M. René La Combe. Très bien !

M. Pierre de Benouville. Notre collègue M. Hamel l'a expliqué avec grande conviction, nombre de ceux qui vont voter pour votre projet, monsieur le garde des sceaux — et c'est le cas de beaucoup de mes camarades qui siègent sur tous les bancs de l'Assemblée, y compris sur ceux de la nouvelle majorité — sont des gens qui, dans leur vie privée, tremblent pour les leurs comme nous, nous tremblons pour les nôtres. Ils doivent donc surmonter leur crainte et consentir un effort que je respecte. Cependant je crois qu'ils commettent une faute eu égard aux impératifs du législateur et du Gouvernement.

Je suis contre le supplice, contre tous les supplices. Je ne sais d'ailleurs pas par quelle aberration et par quelle superstition incroyable nous avons conservé dans l'arsenal de nos peines l'innommable instrument qui date de la Terre et de cette sorte de formalisme dont on entoure ceux qui en sont victimes, ce cérémonial que vous avez dépeint mieux que personne. C'est intolérable, inacceptable. Or chacun de nous sait qu'un malade qui entre dans une salle d'opération est plongé en un instant, par l'anesthésie, dans une sorte de coma. Alors pourquoi n'avons nous pas, depuis longtemps, recouru à la pharmacopée : les Anciens nous ont d'ailleurs, à ce sujet, donné l'exemple ?

Je ne sais pas pourquoi il faut qu'à tout prix le sang coule, que l'on dégrade l'individu jusqu'à le lier avant de lui couper la tête devant des témoins qui n'en peuvent plus dormir. Sur ce point, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais se séparer d'un membre gangrené de la société est un devoir. J'estime que c'est le devoir même du gouvernant. Gouverner, c'est accepter de décider de la vie et de la mort.

D'ailleurs, le principe de la peine de mort, applicable à ceux qui l'ont méritée et que prononcent nos tribunaux, pourquoi le changer lorsqu'il s'agit de récidivistes ?

Car, enfin, il y a là une sorte de folie collective : permettre que quelqu'un qui a assassiné sorte de prison, puisse recommencer et ne subisse pas le châtiment suprême, c'est de l'acharnement ! C'est en quelque sorte, une absolution préalable qui est donnée au criminel.

Il ne faut pas qu'il soit inscrit dans nos lois qu'est d'avance pardonné celui qui tuera avec cruauté, méchanceté, sauvagerie. Il est hors de la société civilisée.

Mon jugement, quant au fond, n'est certainement pas différent du vôtre, monsieur le garde des sceaux. Le glaive, pour le chrétien que je suis, n'aboutit pas à l'anéantissement de la vie. Evidemment, si je croyais que la vie se termine avec le glaive, je comprendrais qu'on supprimât la peine de mort. Mais je crois, et je le dis sans détour, que tuer un homme c'est s'en remettre vraiment à la justice de Dieu et, par conséquent, à sa miséricorde.

Pendant la campagne présidentielle, j'ai entendu dire avec beaucoup d'éclat et à ma grande surprise, que le bien le plus précieux de l'homme, c'était la vie. Je ne le pense pas une seconde : le bien le plus précieux de l'homme, pour moi, c'est l'honneur, et qui commet un crime porte atteinte à l'honneur de la société, laquelle doit se séparer du criminel.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Pierre de Benouville. Le criminel est un agresseur qui mène une guerre injuste contre la société. Celle-ci doit lui en demander compte.

Bien sûr, il faut lutter contre les causes de la criminalité, contre l'inculture généralisée, etc. Mais il faut que la loi passe, car, sans loi, nous retournons à la jungle. Si vous supprimez la mesure suprême au travers de laquelle l'homme peut demander

compte, vous commencez déjà à détruire le principe même de la loi. La mort est une expiation, dont les suites peuvent être appréciées différemment par chacun de nous. Je crois, moi, que l'expiation est la seule chance de rédemption.

Nous vivons dans un monde où l'on préférerait ne plus jamais parler de la mort, comme si elle n'était pas la compagne de tous nos instants.

Supprimer le châtiment suprême, c'est laisser à penser qu'il n'y a pas d'âmes diaboliques. Je le dis parce que je le sens : il y a des âmes diaboliques, et il nous appartient de les combattre. Par quoi ? Par la solitude de la prison ?

J'ai vécu en prison. J'ai aussi beaucoup vu mourir. En prison, j'ai été réduit au confinement de ce qu'on appelle le « mitard ». Il arrive, monsieur le garde des sceaux, qu'on finisse par s'y plaire et qu'il faille se faire violence, à la veille de passer devant un conseil de guerre, pour répondre, avec la colère de la justice outragée, aux juges qui vous y ont enfermé.

La solitude est une peine insuffisante. Pour beaucoup d'êtres, elle est ressentie de deux façons. Je ne vois donc pas pourquoi la solitude imposée ne pourrait pas être perpétuelle. Car le mal fait ne pourra jamais être réparé.

Mais, surtout, la charité véritable n'est pas l'amnésie. Nous vivons dans un monde où la cruauté ne s'est jamais exercée avec autant de violence, sous l'œil indifférent des témoins, d'ailleurs. Il faut en effet juger notre monde pour ce qu'il est. On nous fait tous les jours des récits de scènes où la cruauté, l'injustice, la méchanceté, l'injure n'ont même pas été empêchées par les témoins directs qui craignent de s'occuper d'une affaire qu'ils ne considèrent pas comme suffisamment grave pour y risquer un cheveu ou qui ne veulent pas s'en mêler, par crainte des représailles ou des comptes qu'on viendra leur demander quand, après avoir subi une peine quelconque, on aura été libéré.

La violence ne sera pas combattue que par la peine de mort. Elle sera punie. C'est la raison pour laquelle je ne pourrai envisager de répondre au redoutable problème que vous posez tant que la question de la justice et de l'ordre public n'aura pas été réglée.

Au cours des dernières années, le Parlement, par un paradoxe incroyable, a accepté qu'une peine prononcée au nom du peuple français puisse être transformée, par la délibération d'un magistrat plus ou moins solitaire, entouré de psychologues et de psychiatres dont les expertises ont la valeur que vous avez indiquée hier, puisse être transformée dis-je, de telle manière et selon une telle méthode que tous les condamnés savent qu'avec un peu d'habileté ils retrouveront la liberté.

M. le président. Monsieur de Benouville, je vous prie de conclure.

M. Pierre de Benouville. Ma conclusion va venir, monsieur le président...

M. le président. Il faut conclure tout de suite.

M. Pierre de Benouville. Je conclus donc maintenant.

Nous avons pris l'habitude de déléguer nos responsabilités à d'autres. Nous devons les exercer. Je voterai donc pour le maintien de la peine de mort, car, vraiment, la société sans la sécurité et sans la justice, c'est la jungle.

Un ami que j'aimais, Antoine de Saint-Exupéry, disait d'une façon superbe, à propos du châtiment, que ce sont les coupables qui montent à l'échafaud, mais que ce ne sont jamais eux qui y périssent. De là, ajoutait-il, naissent autour des bûchers ces légendes de vols de colombes.

La mort entraîne la rédemption car elle est l'expiation suprême. C'est à la justice de Dieu qu'il faut faire appel en dernier recours pour savoir ce qu'il adviendra des hommes que nous ne devons pas conserver dans nos rangs dès lors qu'ils se sont montrés ennemis du genre humain. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Chepy-Léger.

Mme Annette Chepy-Léger. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mesdames, messieurs, s'il est une question difficile aujourd'hui, c'est bien celle de la peine de mort.

Je dois dire devant vous, à cette tribune, que, depuis neuf ans que je milite au parti socialiste, j'ai mené avec mes camarades de longs et difficiles combats. Celui de la peine de mort en fut un.

Je ne suis pas une professionnelle des questions judiciaires, mais j'estime qu'il est important que des hommes et des femmes parlementaires, non spécialistes de ces questions, puissent intervenir dans ce débat, tout simplement en tant que politiques.